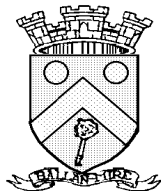


Mairie
de
BALLAN-MIRE
37510

Canton de BALLAN-MIRE

Ballan-Miré, le 6 juillet 2009

 : 02.47.80.10.00



COMPTE RENDU DU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2009

Affiché en vertu de l'article L 2121-25
Du Code Général des Collectivités Territoriales

00000000

Séance ouverte à 19 heures.

Compte tenu de l'absence de l'entreprise VEOLIA les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2008, seront présentés lors de la prochaine Commission Cadre de Vie et développement Durable.

1- Modification du tableau des effectifs : création de 2 postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2009, 2 postes en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes à ces postes.

Vote : Unanimité

2- Modification du tableau des effectifs : filières sociale, animation et technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2009 comme suit :

- * suppression des six postes d'agent social ;
- * création de deux postes d'agent social de 2^{ème} classe à temps plein ;

- * création de deux postes d'agent social de 2ème classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires ;
- * suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe ;
- * création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet ;
- * création d'un poste saisonnier d'agent social de 2ème classe au 1er échelon dont le temps de travail dépendra des besoins pouvant atteindre un temps plein et dont la rémunération sera calculée au prorata des heures effectuées.

Vote : Unanimité

3- Modification du tableau des effectifs : Création de 2 postes contractuels de Directeur(trice) du Centre de Loisirs périscolaire

Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste contractuel de Directeur(trice) créé par délibération du 26 septembre 2002.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2009, 2 postes contractuels de Directeur(trice) du Centre de Loisirs périscolaire au tableau des effectifs et indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vote : Unanimité

4- Bail et Droit de Chasse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet de bail. Il autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ledit bail et fixe le tarif du droit de chasse à 9,30 € par hectare applicable à compter du 1^{er} janvier 2010.

Vote : Unanimité

5- Autorisation de signer tous les documents nécessaires à l'opération de construction d'un accueil périscolaire – Salle de Restauration – JACQUES PREVERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à la construction d'un accueil périscolaire – salle de restauration – adjacent à l'école Jacques Prévert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'opération.

Il autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer et à délivrer le permis de construire.

Vote : Unanimité

6- Avenants à divers marchés de travaux pour l'extension et la restructuration de la Halte-Garderie à BALLAN-MIRÉ

L'extension et la restructuration de la halte garderie de BALLAN-MIRE ont été décidées par délibération du 3 octobre 2008.

Afin de solder cette opération, il est aujourd'hui nécessaire de conclure quatre avenants relatifs à plusieurs marchés de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer :

↳ l'avenant n°1 au marché du lot n°6 – Menuiserie Intérieure passé avec l'entreprise BELLET

↳ l'avenant n°1 au marché du lot n°7 – Carrelages - Faiences passé avec l'entreprise CTR

↳ l'avenant n°1 au marché du lot n°10 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage passé avec l'entreprise SANI-CLIMAT

↳ l'avenant n°2 au marché du lot n°5 – Isolation – Plâtrerie – Faux-plafonds passé avec l'entreprise TRADECOR.

Vote : Unanimité

7- Mise à jour du plan cadastral : reprise de parcelles – Lotissements « Clos de la Bonnetière », « Les Galbrunes », et « Les Grandes Galbrunes »

Dans le cadre de la mise à jour du plan cadastral plusieurs parcelles relatives à des lotissements doivent faire l'objet d'une procédure de reprise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve dans le cadre de la procédure de déclaration d'abandon perpétuel la reprise des parcelles suivantes :

↳ Lotissement « Clos de la Bonnetière »

↳ Lotissement « Les Galbrunes »

↳ Lotissement « Les Grandes Galbrunes ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : Unanimité

8- Mise à jour du plan cadastral : reprise de diverses parcelles

Dans le cadre de la mise à jour du plan cadastral des parcelles faisant partie du domaine public communal sont toujours restées au nom des anciens propriétaires. Ces derniers ont accepté de transférer à la Ville lesdites parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la reprise dans le domaine public desdites parcelles et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : Unanimité

9- Soumission au régime forestier des parcelles ZE n° 183 et ZL n° 38

La forêt communale de BALLAN-MIRÉ étant pour l'essentiel soumise au régime forestier et donc gérée et entretenue par l'ONF, le Conseil Municipal décide de soumettre les parcelles suivantes à ce régime :

ZE n° 183	10 ha 70 a 79 ca
ZL n° 38	9 ha 20 a 97 ca

Vote : Unanimité

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 20 h 00.**

0o0o0o0o0

Le Maire

Laurent BAUMEL